

Pays de Saint-Malo

DEPARTEMENT
DE LA MANCHE



SCOT DU PAYS DE FOUGERES

CDC du Campus d'Antrain

DEPARTEMENT
DE LA MAYENNE

CDC du Coignac

Construire des politiques intercommunales d'urbanisme

FOUGÈRES

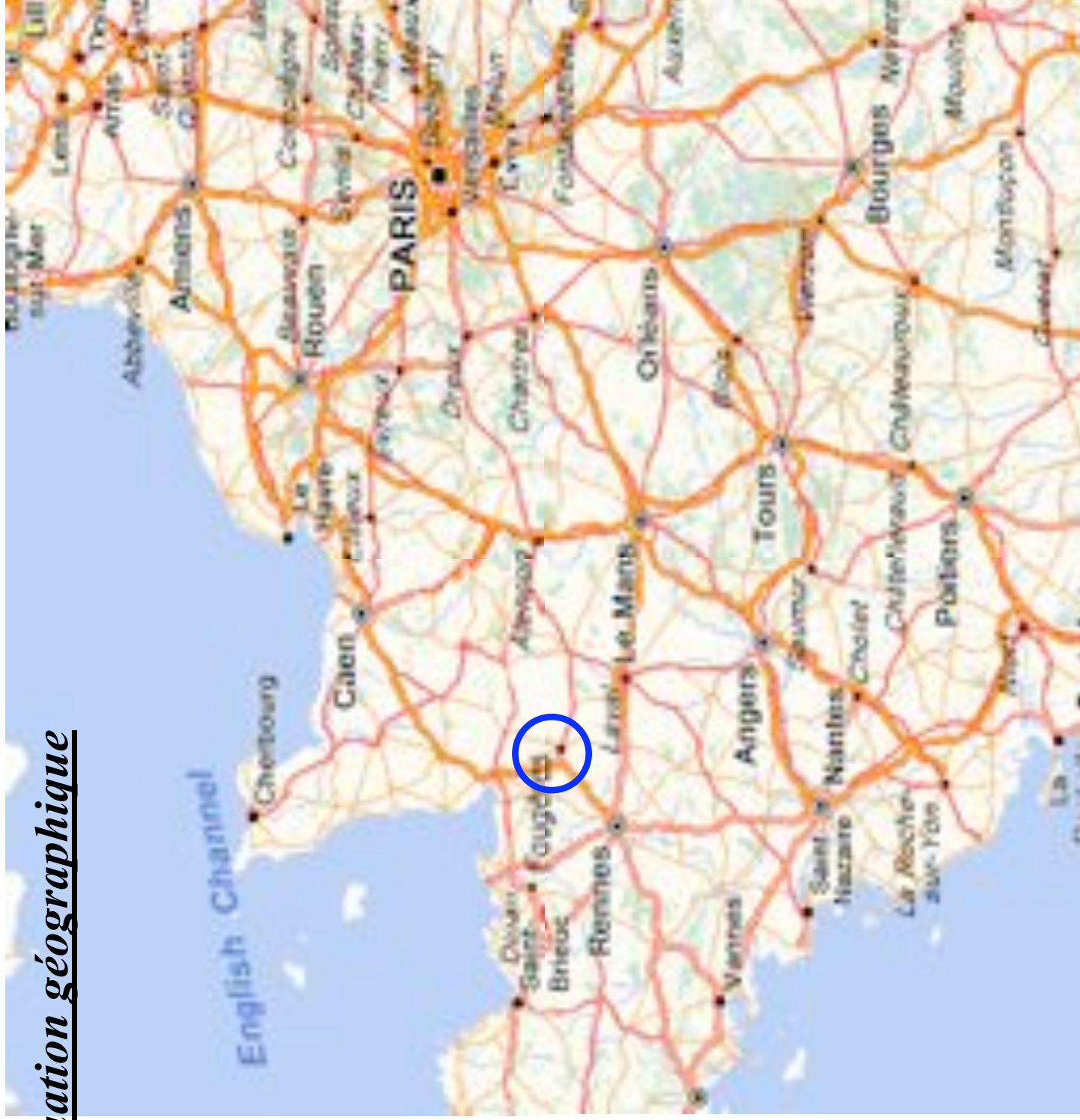
CDC du Pays de
Saint-Aubin du Cormier

Pays de Rennes

Pays de Vitré

Jeudi 6 novembre 2008

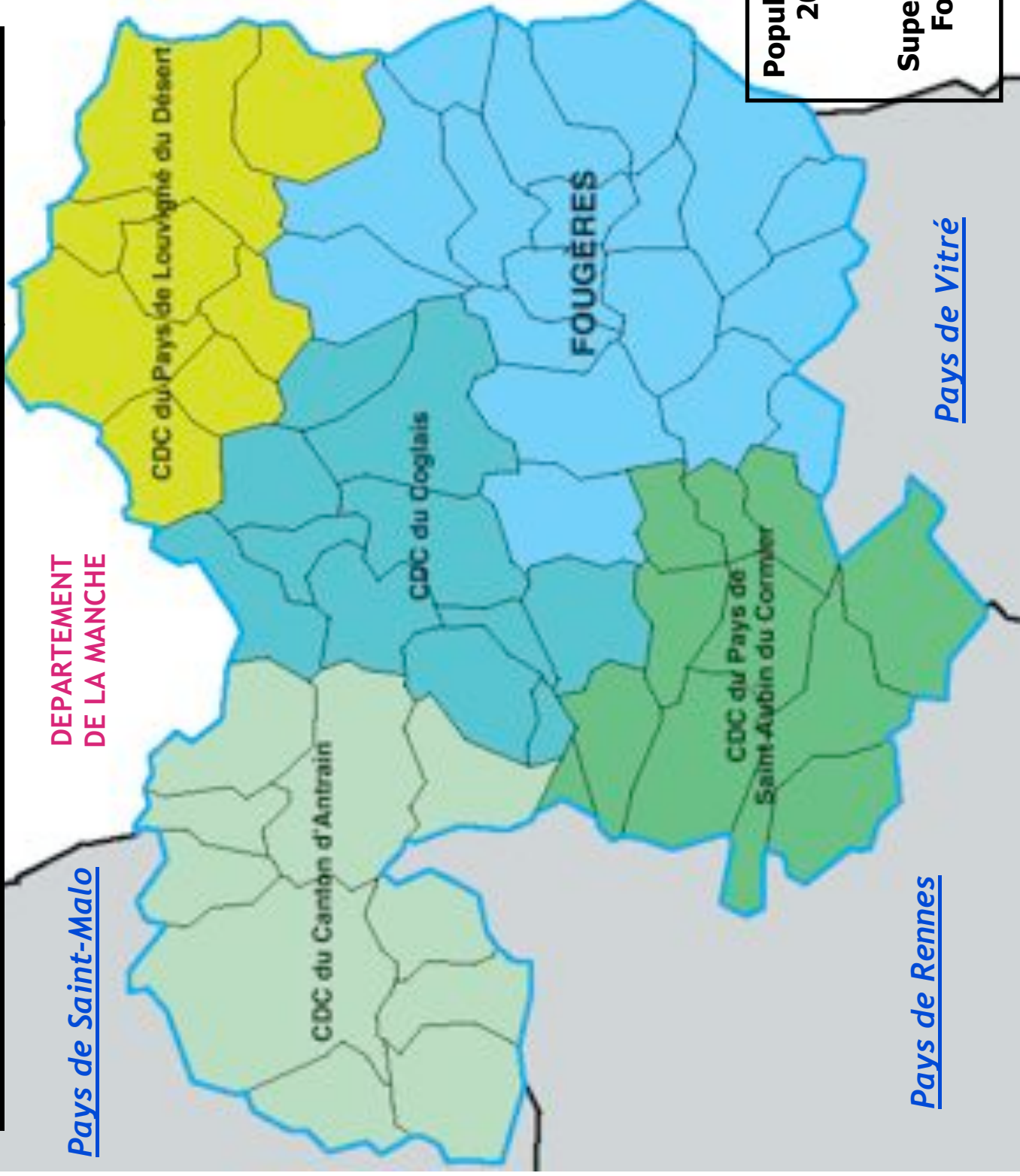
Situation géographique



Les 5 communautés de communes du Pays de Fougères

Pays de Saint-Malo

DEPARTEMENT
DE LA MANCHE



Population estimée en
2007 à 84 000
habitants

Superficie du Pays de
Fougères est de
1 026 km²

Enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Au travers de l'élaboration d'un Livre Blanc, le SCOT s'est fixé, une ambition de développement organisée autour de 3 grands enjeux:

- 1- Rendre le territoire plus attractif et plus solidaire.*
- 2- Elaborer une stratégie commune pour le développement économique du Pays.*
- 3- Préserver, améliorer et valoriser l'environnement pour en faire un véritable point d'appui au projet de développement du territoire.*

Objectifs du Document d'Orientations Générales

- Affirmer et conforter le territoire du SCOT comme l'échelle pertinente pour garantir la cohérence territoriale, et préserver à moyen et long termes les atouts qui forgent l'identité et le développement du Pays de Fougères
- Appuyer les dynamiques actuelles visant à faire de l'échelon intercommunal, le niveau pertinent de réflexion pour lutter contre les inégalités territoriales et le cadre de cohérence privilégié pour guider l'action des communes (notamment au travers de l'élaboration des programmes locaux de l'habitat et de leur mise en cohérence)
- Positionner les communes comme l'échelon opérationnel privilégié pour la promotion d'un développement maîtrisé alliant identité, attractivité, solidarité et durabilité.

Affirmer et conforter le territoire du SCOT

L'échelle du pays de Fougères correspondant au périmètre du SCOT, est à conforter pour permettre aux territoires de :

- Jouer la carte de la solidarité en mettant en cohérence les projets infra-territoriaux
- Prendre la mesure et partager les enjeux qui se jouent à une échelle dépassant les bassins de vie locaux,
- Se donner les moyens de porter un point de vue commun auprès des territoires voisins et des autres échelons de l'action territoriale (Département, Inter Scot, Région...)

3 réflexions majeures sont actuellement menées:

- La vocation économique du territoire et le maintien de l'équilibre entre développement résidentiel et économique
- La pérennité et la qualité de la ressource en eau (avec les SAGE)
- Le développement d'une culture commune de l'aménagement pour mieux faire valoir les enjeux de développement du territoire

Le SCOT préconise le renforcement des EPCI pour faire vivre cet échelon territorial et le doter des outils nécessaires.

Appuyer les dynamiques actuelles visant à faire de l'échelon intercommunal le niveau pertinent de réflexion

- La procédure d'élaboration du SCOT s'est largement appuyée sur les structures intercommunales, niveau pertinent de réflexion et d'action pour garantir la mise en œuvre des principes retenus dans le PADD.
- L'échelon intercommunal, lieu pivot, défini par le SCOT comme :
 - Cadre de cohérence pour guider l'action des communes
 - Cadre d'émergence des préoccupations des communes
 - Relais vis-à-vis d'autres institutions (CG, CR, EPCI voisins, etc.)
 - Echelon de référence où émerge la « matière » nécessaire à la construction d'un projet commun porté à l'échelle du territoire du SCOT : réflexion sur les transports, étude sur les services de proximité,...

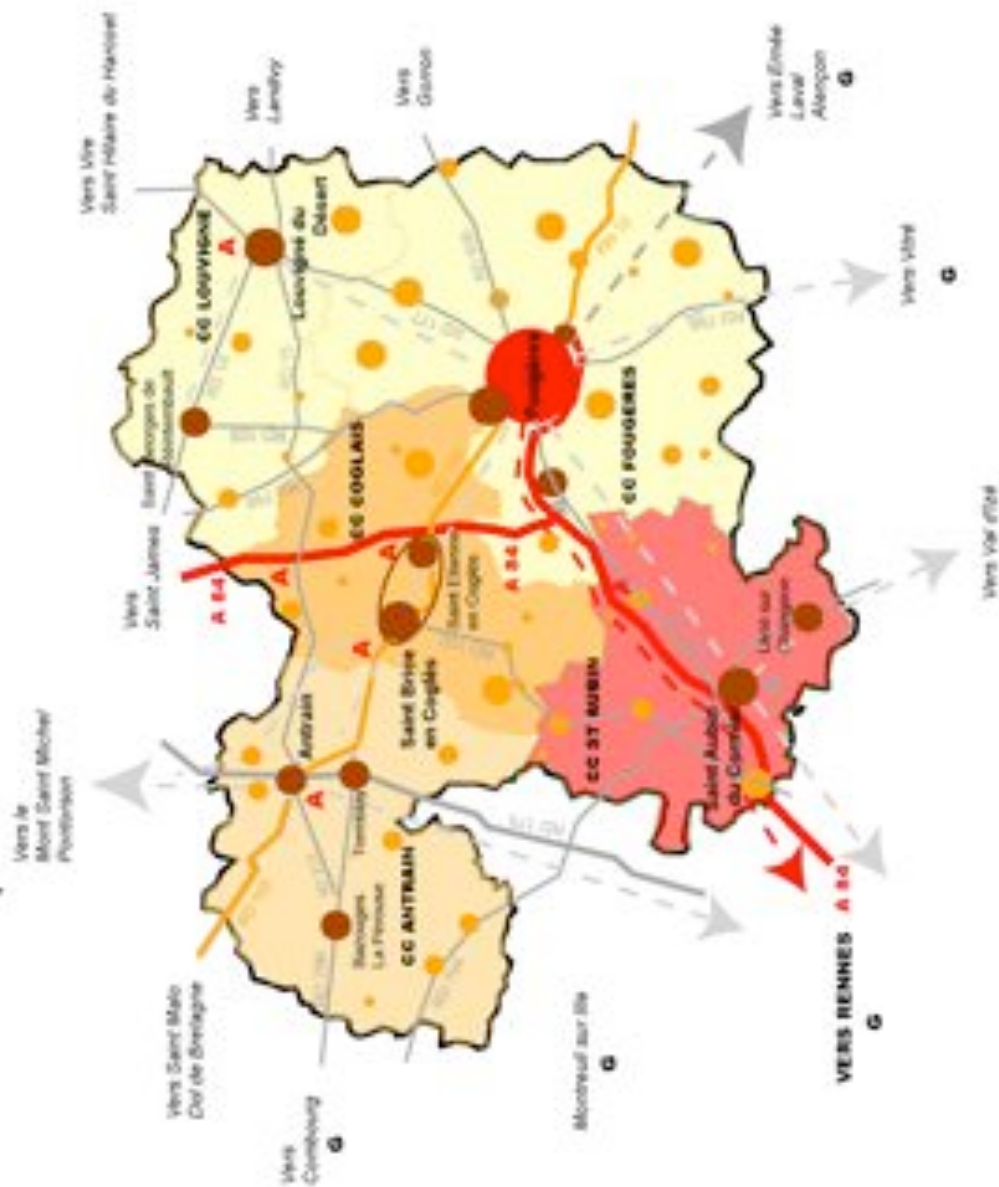
Objectif partagé:

Réaliser des « P.A.D.D. » dans chaque communauté de communes

SCOT DU PAYS DE FOUGERES

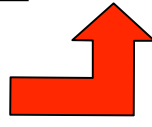
Accueil de population et développement des transports collectifs

N ↑



Positionner les communes comme l'échelon opérationnel privilégié

- La vocation du SCOT est de guider le développement des communes
- Les communes sont presque toutes engagées dans une procédure d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme
- Les communes déclinent concrètement les principes d'aménagement retenus par le SCOT
- Il s'agit d'un exercice nouveau pour les communes d'où la nécessité de les accompagner et de les outiller pour cette montée en compétence:
 - Maitriser le développement urbain pour préserver la ressource foncière, structurer le développement des communes et favoriser les déplacements de courtes distances
 - Organiser le développement urbain pour favoriser la qualité de vie des communes et en valoriser l'identité rurale, architecturale et paysagère
 - Préserver les espaces remarquables et sensibles en raison des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau ou à la prise en compte des risques naturels



Rôle du SCOT et des EPCI

La problématique du développement communautaire et communal ?

- On constate des différences importantes entre les communautés de communes en terme de compétences statutaires et d'ingénierie
- Les freins à la mise en œuvre:
 - L'absence de compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement à l'échelon communautaire
 - La problématique foncière: les communes et communautés ne maîtrisent pas toujours les différents outils juridiques et financiers mis à leur disposition
- Une réponse opérationnelle à l'échelle du Pays, la SEM du Pays de Fougères et ses missions d'assistance et de partenariat à la maîtrise d'ouvrage